

Conseil municipal du 29 novembre 2008 - 8h30

Présents : Antoine Ivarnes, Eric Armand, Frédéric Roux, Christian Antoine, Christine Fossion, Sophie Liotaud, Jean Charles Fournon, Sylvie Recordier, Yves Nicolas, Jean-François Facila

Pouvoir : René Vialis à Antoine Ivarnes

A l'ordre du jour

Adoption du Règlement de Service d'Assainissement de la commune

Remarques :

- article 4 : ajouter « ... en suivant le chemin le plus court possible ».
- article 11 : supprimer « ... il est coulé 25 cm de béton ».
- article 12 : supprimer « Les travaux doivent être terminés -> des autorisations nécessaires » et ajouter à la place : « Les travaux doivent être terminés dans un délai raisonnable ».

-> Le règlement est adopté à l'unanimité après modifications reprises ci-dessus.

Projet de réalisation du réservoir d'eau potable : réactualisation du dossier. Demande de subventions auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DGE)

Total des travaux pour un nouveau réservoir : 660.000,- € (non réactualisé)

Subventions possibles :

50% par le Conseil Général

5% (sur les canalisations uniquement) par l'Agence de l'eau

25% (d'un plafond de 450.000,-€) par la DGE.

Dans l'hypothèse d'accord pour 50% de subvention, la mairie va étudier la faisabilité d'un emprunt de 50% du montant total des travaux dans le prochain budget.

Le dossier complet accompagné d'un courrier explicite est prêt à être envoyé. Hervé Mariton nous a confirmé son soutien dans l'avancement de ce dossier.

-> Accord à l'unanimité sur le dépôt du dossier.

Concernant le réseau d'eau, la mairie a l'opportunité d'enfuir les réseaux à l'entrée du village. La SDED finance 82 % actuellement. Cela représente 15.200,- € de part communale.

Concernant les sources, des travaux sont à envisager notamment au niveau des captages en général.

Mise en conformité du zonage d'assainissement

La mise à jour de ce schéma d'assainissement a été validée avec le PLU . Nous sommes dans les normes pour permettre la rénovation d'assainissement individuels avec une subvention de l'Agence de l'eau de 30% sur le montant des travaux.

La nécessité de mise en cohérence du PLU et du zonage d'assainissement est indispensable.

La CCVE a mandaté un bureau d'étude pour mettre à niveau le zonage d'assainissement des communes de la CCVE. Cette pré-étude réalisée par ce bureau ne nous coûterait rien.

La DDA s'occupait jusqu'à ce jour de nos études mais celles-ci sont payantes et, depuis peu, la DDA ne peut plus être maître d'œuvre.

-> Accord à l'unanimité pour faire travailler le bureau d'étude mandaté par la CCVE pour réaliser le zonage d'assainissement.

.

Vente d'un bâtiment communal

La commune va vendre à un particulier le bâtiment situé derrière la poste à restaurer entièrement. Le compromis de vente va être signé prochainement pour un montant de 10.000,- € net pour la commune.

Vacance d'un emploi administratif

Suite au départ de Marie-Annick Barnouin au 31 décembre, la mairie a engagé une personne qui commencera l'apprentissage de sa fonction dès mardi prochain. La mairie de Sainte-Jalle lui propose un temps partiel de 11h par semaine.

-> Accord à l'unanimité pour cet engagement

Documents d'urbanisme

Présentation déclaration de travaux.

Le point sur les commissions :

- Vie au village

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village, les travaux d'aménagement du parking avec le ralentisseur, le marquage et l'installation des panneaux se terminent. Il reste l'installation des bancs et des vasques florales.

La plantation de 12 arbres va être planifiée dès que la météo sera clémente.

Sainte-Jalle

Conseil municipal du 29 novembre 2008 - 8h30

Le problème d'infiltration d'eau sur la place de Verdun est récurrent et certains aménagements doivent être envisagés rapidement.

- Sanitaire et Sociale

Le point est fait sur l'avancement de la fusion des Associations des Aides à Domicile, du Centre de Soins et du SSIAD de Curnier. Les élus se sont réunis à plusieurs reprises et travaillent sur les possibilités de gestion future de ces associations.

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 10 novembre. Après un rappel de ce qu'est un Conseil d'Ecole, qui en fait partie et à quoi il sert, il y a été question des sorties prévues et des projets de l'année, des travaux de l'école et de la vie dans les installations provisoires.

Nous avons eu la visite d'une personne de l'ADASEA qui nous a exposé le but de sa démarche. Face à des projets de plus en plus diversifiés et des attentes rurales toujours plus larges, les ADESEA développent et valorisent les offres d'activités agricoles, agri-rurales et rurales. Un compte rendu de cette réunion va être envoyé à la mairie.

Antoine et Sophie ont participé à la réunion de la commission « Petite enfance et personnes âgées » à la CCVE. Une étude et enquête sera faite sur la faisabilité de création d'une crèche itinérante.

- Culture, tourisme et communication

Le bulletin municipal est relu et les derniers commentaires sont fait avant l'envoi à l'impression (200 expl.) prévu mercredi prochain.

Questions diverses

La fête du vent

La fête du vent aura lieu à Ste-Jalle le 6 juin et il est demandé à la mairie la possibilité d'organiser l'événement dans le village et sous l'allée des platanes. L'idée est retenue avec la remarque de bien encadrer l'événement surtout le soir au niveau de la sécurité, du respect et du règlement.

La mairie a rendez-vous avec la DAH le 2 décembre à 16h. Il est demandé qu'un plus grand nombre de conseillers participe à cette réunion.

Le conseil Municipal clôture ses travaux à 12h30

La secrétaire de séance,
Christine Fossion